

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Il faut une réaction internationale pour que les violations des droits de l'homme cessent à Bougainville

Index AI : AISA 34/03/97

Embargo : lundi 24 février 1997

Sydney (Australie) -- "Disparitions" et homicides délibérés et illégaux se poursuivent à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée), tandis que la communauté internationale ferme les yeux sur le conflit qui fait rage dans cette province, déclare Amnesty International dans un document qu'elle rend public aujourd'hui (lundi 24 février 1997).

« Alors que les autorités papouanes-néo-guinéennes s'étaient engagées à mettre fin aux violations, leurs promesses sont restées vaines », a déploré l'Organisation, avant d'ajouter : « Il est temps que la communauté internationale demande au gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'assumer la responsabilité des actes de ses forces de défense ».

Le document que publie l'Organisation se fonde sur la première mission de recherche qu'elle ait effectuée dans la province de North Solomons (Bougainville), bien qu'elle n'ait pas été autorisée à se rendre sur l'île même de Bougainville.

Alors que le conflit qui oppose les Papua New Guinea Defence Forces (PNGDF, Forces de défense de Papouasie-Nouvelle-Guinée) à la Bougainville Revolutionary Army (BRA, Armée révolutionnaire de Bougainville) sévit à Bougainville depuis huit ans, le gouvernement papouan-néo-guinéen n'a rien fait, ou presque, pour faire cesser les violations des droits fondamentaux dans cette province.

Pour la seule année 1996, les PNGDF et les Resistance Forces (Forces de résistance), groupe paramilitaire soutenu par le gouvernement, se sont rendues coupables d'au moins 44 "disparitions" et homicides illégaux commis sans discrimination.

« L'indiscipline, la faiblesse du contrôle hiérarchique et l'absence de volonté de poursuivre les coupables ont créé un climat d'impunité et favorisé la persistance des violations à Bougainville », a souligné Amnesty International.

L'Organisation est particulièrement préoccupée par le fait que les PNGDF et les Forces de résistance peuvent opérer à l'abri de toute surveillance extérieure, en raison des restrictions d'accès à l'île imposées par les autorités de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux médias et aux observateurs indépendants des droits de l'homme. Le gouvernement s'est montré peu enclin à enquêter sur les atteintes aux droits fondamentaux : Amnesty International n'a eu connaissance que d'un seul cas depuis 1989 où une enquête exhaustive ait été menée par les autorités. Aucune poursuite n'a jamais été engagée.

L'Armée révolutionnaire de Bougainville s'est également rendue coupable d'homicides arbitraires et délibérés, dont Amnesty International fait état dans son rapport sur la situation des droits de l'homme dans la province. L'Organisation condamne ces exactions et exhorte l'Armée révolutionnaire de Bougainville à respecter le droit international humanitaire, à cesser de prendre des prisonniers en otages et à éviter de commettre des homicides délibérés ou arbitraires.

L'Organisation demande aux gouvernements qui seront représentés à la 55^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies d'exercer des pressions sur le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour qu'il fasse cesser les violations à Bougainville, poursuive les contrevenants et rende justice aux victimes. Alors que le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'avait pas pleinement mis en œuvre les résolutions adoptées

précédemment par la Commission, Bougainville ne figurait pas à l'ordre du jour de la session de 1996.

« La population de Bougainville a droit à la justice. La communauté internationale ne peut continuer d'ignorer le mépris dont fait preuve le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'égard des droits de l'homme dans la province de Bougainville » a conclu l'Organisation I